



☎ **Contact :** Thierry FARAUT  
Président du SNEC CFE-CGC  
☎ 06-32-85-46-37

Marseille, le 07 Février 2018

## Le SNEC appelle à la négociation

### Voici les revendications du SNEC pour le PDV et le PSE :

#### Indemnisation pour un départ :

* Pour une ancienneté	De moins de 5 ans :	2 mois / année d'ancienneté
	De 5 à 10 ans :	12 mois de salaire
	De 11 à 15 ans :	16 mois de salaire
	De 16 à 20 ans :	24 mois de salaire
	De 21 à 25 ans :	36 mois de salaire
	Au-delà de 25 ans :	48 mois de salaire

- \* A ces montants, nous demandons d'ajouter les 3 mois de préavis et 16 mois de congés de reclassement,
- \* Un accompagnement et des formations suffisantes pour mieux appréhender leurs projets professionnels,
- \* L'encadrement des sièges pourra postuler sur les opportunités liées aux nouvelles organisations sans validation de la hiérarchie et en étant prioritaire sur l'externe. Cet encadrement pourra accéder à des formations adaptées et qualifiantes. Un suivi paritaire doit accompagner cette mobilité.
- \* Mise en place d'une équipe dédiée de l'Espace Mobilité sur tous les sites. Une Formation de l'encadrement sur l'accompagnement au changement sera nécessaire.
- \* Pour palier à la surcharge de travail durant le PDV, nous demandons le versement d'une prime exceptionnelle correspondante à 1 mois de salaire, sur la rémunération variable 2018, pour les salariés des sièges,
- \* Le PDV sera étendu à l'encadrement des autres sociétés, remplacé par un encadrant concerné par le PDV.

**Conditions de travail dans les hypermarchés :** Pour assurer un niveau performant de sécurité alimentaire, le SNEC demande que le nombre d'encadrants des secteurs alimentaires soit maintenu et que celui des autres secteurs soit adapté au chiffre d'affaires du magasin.

**Location gérance chez Carrefour Market :** Le SNEC demande, à l'identique des hypermarchés, que les passages en LG ou en franchise sur les supermarchés se limitent à ceux déjà annoncés pour 2018.

**Participation aux bénéfices :** Elle sera sans doute très faible proche de la participation minimale légale. Le SNEC demande donc dès maintenant de prévoir un supplément de participation.

**Rémunération variable de l'encadrement :** Nous demandons qu'elle vienne récompenser l'investissement et les résultats individuels, avec le retour à un versement annuel.

(...)

***Le plan de transformation va impacter l'emploi de l'ensemble des sociétés du Groupe.***

**Le SNEC** estime que **les suppressions de postes seront plus importantes qu'annoncées.**

Sur les sièges, c'est plus de 2400 postes répartis selon les sociétés suivantes, avec une simplification des lignes hiérarchiques :

- \* 500 postes sur la Finance avec une baisse des effectifs du Contrôle de Gestion, de la comptabilité, et la simplification des flux administratifs,
- \* 350 postes sur les achats non alimentaires avec le regroupement des acheteurs au niveau du G4 (ex. : achat textile saisonnier par l'Espagne, l'EPCS, le bazar, ...)
- \* 250 postes sur les achats alimentaires avec le regroupement des filières, la refonte des MDD et son transfert au Groupe, des achats au niveau du G4 (ex. : achats fruits et légumes par l'Espagne, ...)
- \* 300 postes sur la Direction Supply Chain sur les postes d'agréateurs, d'approvisionneurs, la fin de Caravelle, ...
- \* 300 postes sur Carrefour Systèmes d'Informations avec la fin de l'informatique traditionnelle,
- \* 200 postes sur la Direction Exécutive Hypermarchés France sur les relais métiers, les formateurs métiers, les itinérants, ...
- \* 120 postes sur les activités parallèles au e-commerce avec le regroupement sur Carrefour.fr, ...
- \* 120 postes sur Carrefour Voyages avec une digitalisation du modèle commercial,
- \* 170 postes sur les Directions des Ressources Humaines avec la transformation RH, ...
- \* 90 postes sur Boulogne suite aux refus de mobilité, ...
- ...

***Mais en dehors des sièges, plus de 5000 salariés des autres sociétés seront aussi touchés :***

- \* 2100 postes sur les magasins de proximité suite à la fermeture des 273 points de vente (engagement de la direction de reclasser 50% des effectifs sur les autres formats, mais pas de disponibilité pour l'encadrement sur les formats hyper et Market),
- \* 1500 postes sur les hypermarchés sur le PAM, les stations essence 24/24h, la Location Gérance, les changements de métiers du non-alimentaire vers l'alimentaire,
- \* 1200 postes sur les supermarchés après passage en Location Gérance ou franchise (rythme historique d'une vingtaine de magasins par an),
- \* 300 postes sur les fonctions supports des supermarchés et de la proximité avec les conseillers de franchises, les formateurs, les relais métiers, les services clients, ...
- \* 100 postes sur la réorganisation des bassins régionaux de la Supply Chain et sur le transport, ...

Thierry FARAUT  
Président du SNEC CFE-CGC

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE

e-mail : [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

2